

Droit à l'avortement en Pologne comme partout !

L'avortement, déjà très restrictif, est menacé d'être totalement interdit en Pologne par le gouvernement très conservateur. Jusqu'à présent, l'avortement était autorisé dans seulement trois cas : quand il existait un risque pour la vie ou la santé de la mère, lors d'une grave pathologie de l'embryon ou quand la grossesse était le résultat d'un viol ou d'un inceste. Si la loi passe, elle exposerait les femmes et adolescentes, comme les médecins et personnels soignants, à une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement !

« Seulement 39% de la population mondiale vit dans des pays où l'IVG, pratiquée à la demande de la femme, est autorisée. Autre chiffre qui fait particulièrement froid dans le dos : 47 000 femmes décèdent chaque année des suites d'un avortement illégal, soit une femme toutes les 9 minutes.

Parmi celles qui en réchappent, beaucoup devront vivre avec des séquelles, et pour d'autres c'est l'incarcération qui les attend ! »*

Pour l'Union syndicale Solidaires, maîtriser sa fécondité permet de vivre une sexualité plus épanouie, dégagée de la peur constante d'une grossesse non désirée.

C'est aussi pour les femmes échapper à l'assignation à la maternité et à la sphère domestique, acquérir leur autonomie en particulier en investissant le monde du travail.

Enfin, la dissociation de la sexualité et de la procréation a fait émerger la question encore souvent méprisée de la sexualité et du plaisir au féminin.

Comme tous les sujets touchant à la sexualité et la famille, le droit à disposer de son corps est ciblé par les tenants de l'ordre moral ou religieux.

C'est ce qui se passe en Pologne. Il reste donc un acquis à protéger et à développer partout, notamment là où il n'existe pas.

Solidaires tient à apporter son soutien aux femmes polonaises, mais aussi à toutes les organisations qui luttent là-bas pour le droit des femmes à disposer librement de leur corps et appelle à participer à tous les rassemblements organisés contre cette loi.

Article publié le 2 octobre 2016

Lire aussi : <https://www.solidaires.org/Droit-a-...>

- Emplacement : Accueil > Actualités > Expression >
- Adresse de cet article :
<http://solidairesparis.org/droit-a-l-avortement-en-Pologne-comme-partout>